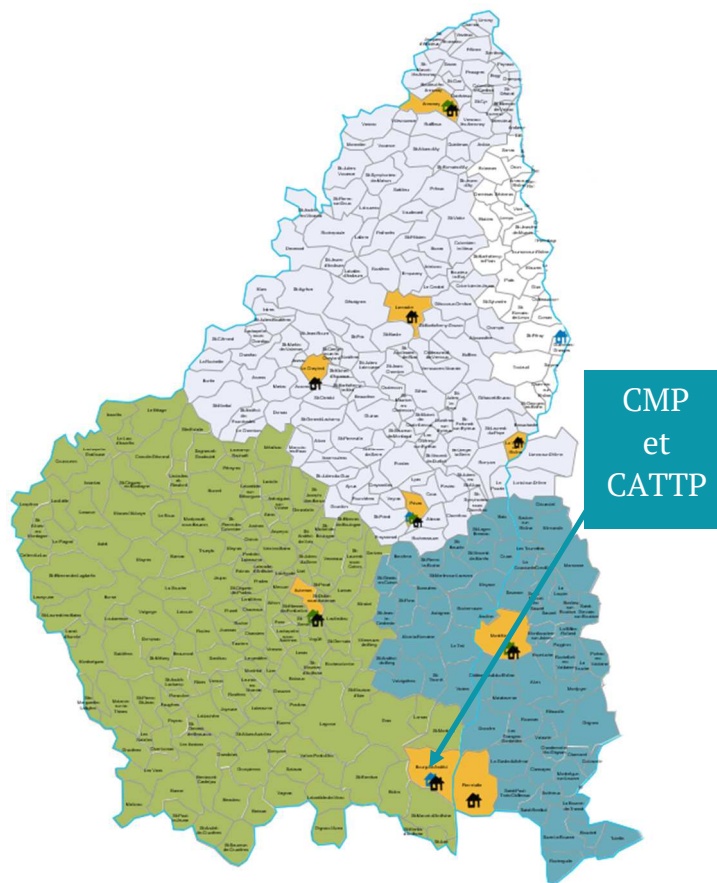


Jours et horaires d'ouverture du
CMP et du CATTP Le Fil de Soi
à Bourg-Saint-Andéol :



- du lundi au vendredi :
de 8 h à 12 h,
et de 13 h à 17 h.



Centre Médico-Psychologique
Centre d'Accueil Thérapeutique
à Temps Partiel « le Fil de Soi »
496 avenue Jean Moulin
07700 BOURG-SAINT-ANDEOL
Tél. : 04 75 54 78 44
www.ahsm.fr

Association hospitalière Sainte-Marie

Centre Médico-
Psychologique
et
CATTP
Le Fil de Soi
pour enfants et
adolescents
Bourg-St-Andéol



ÉTABLISSEMENTS
Sainte-Marie
ARDECHE - DRÔME

Médecin-chef intersecteur de
pédopsychiatrie Sud :
Dr Anne FACCHIN

Centre Médico-Psychologique (CMP) :

Médecin référent :

Dr Anne FACCHIN

Cadre de santé :

Corinne POLGE

Psychologues :

Elodie FEMMININO

Sonia HIDALGO

Lorine WILZIUS

Psychomotriciennes :

Laetitia BARSOTTI

Agathe COURBARD

Infirmières :

Elodie BAUTIAS

Meghann HOCQUET

Secrétaires médicales :

Chrystel MARTIN

Karine JOFFRE

Le C.M.P. de Bourg-Saint-Andéol est situé à côté du CATTP. Il accueille les enfants et adolescents du Sud Ardèche jusqu'à 16 ans pour des soins en consultations individuelles ou groupales sur rendez-vous.

Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel « le Fil de Soi » (CATTP) :

Médecin référent :

Dr Philippe FARGIER

Cadre de santé :

Corinne POLGE

Psychomotriciennes :

Laetitia BARSOTTI

Agathe COURBARD

Infirmiers :

Delphine BERTRAND

Elodie FERRARESI

Véronique HARIZI

Myriam PARROT

Eric SERRE

Secrétaires médicales :

Chrystel MARTIN

Karine JOFFRE

Le CATTP Le Fil de Soi accueille des enfants de L'Ardèche et de la Drôme qui présentent des troubles de la structuration de la personnalité ou des troubles relationnels ou du comportement, pour lesquels des soins ambulatoires s'avèrent insuffisants.

L'admission se fait après rencontre de l'enfant et de sa famille avec le médecin responsable de l'unité de soins.

Pour chaque enfant, un projet de soins individualisé, pluridisciplinaire et séquentiel est proposé.

Ce projet de soins peut recouvrir des prises en charges individuelles ou groupales, des soutiens en psychothérapie et en psychomotricité.

Informatique et liberté :

- Certaines données médicales et administratives, recueillies dans le cadre de la prise en charge des patients, font l'objet d'un traitement informatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale. Elles sont protégées par le secret médical ;
- Les personnes prises en charge peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale, directement ou par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle ils ont reçu les soins ;
- Les personnes prises en charge ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement des données nominatives les concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.